



Déclaration Liminaire

CSA DI NORMANDIE

DU 18 MARS 2025



Monsieur le Président,

L'administration des douanes occupe une place en première ligne dans la lutte contre les trafics, de par ses missions de surveillance des frontières et de contrôle des flux. Depuis de nombreuses années, ces trafics connaissent une croissance exponentielle, notamment celui des stupéfiants. Entre 2019 et 2023, les saisies de cocaïne par la douane ont augmenté de 50 %. En attendant la publication officielle des chiffres pour l'année 2024, nous savons déjà que celles-ci seront encore supérieures. L'exercice 2025, quant à lui, semble déjà parti pour battre tous les records.

Nous le savons, ces trafics d'envergure sont désormais conduits par des organisations criminelles aux moyens colossaux, qui n'hésitent aucunement à faire couler le sang, ici pour récupérer leurs précieuses marchandises, là pour affirmer leur domination sur un point de deal, ailleurs encore pour libérer l'un de leurs membres incarcérés. Ces organisations ne reculent plus devant rien.

Nous faisons donc face à un mal endémique, qui gangrène à grande échelle la société et met en péril ses équilibres fondamentaux.

Aujourd'hui, notre Nation, ses institutions et ses dirigeants semblent avoir pris conscience qu'il était temps de donner des moyens aux forces de protection pour lutter contre les narcotrafiquants. Il était temps, mais n'est-il pas trop tard ?

C'est dans ce contexte qu'une proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic est actuellement débattue au sein du Parlement. Cette lutte nécessite des investissements inédits pour la Justice, la Police et la Gendarmerie, mais AUSSI ET SURTOUT pour la Douane qui, il est toujours bon de le rappeler, contribue chaque année à hauteur d'environ 75 % des saisies nationales en matière de produits stupéfiants.

Le défi que nous devons relever collectivement est colossal. Aussi, il réclame des moyens humains et matériels qui vont bien au-delà du simple saupoudrage de 45 ETPT accordé cette année au budget de la DGDDI. L'UNSA Douanes exige ainsi une véritable économie de guerre contre le narcotrafic.

Afin de protéger l'activité des personnels douaniers dans un contexte de violences croissantes, nous demandons, par ailleurs:

- la mise en place de formations dédiées au convoyage en sécurité de marchandises et de personnes,
- la sécurisation des structures douanières,
- l'instauration de mesures de sécurité lors de la rédaction de procédures contentieuses au sein des unités,
- l'acquisition de systèmes pour la détection de balises,
- l'anonymat garanti de toutes les procédures, de tous les actes et des commissions d'emploi.

La lecture des documents de travail communiqués nous laisse par ailleurs dubitatifs quant à la cohérence des priorités présentées pour 2025 avec les moyens humains alloués (ou pas !). C'est un constat récurrent : chaque année, il faut faire toujours plus, avec moins. Contrôles PPF, lutte contre le narcotrafic, résultats LCF en matière de tabacs, de contrefaçons et de blanchiment, évolution du dédouanement, projets immobiliers... Toutes ces intentions sont certes louables. Mais sans renforcement des moyens de notre administration, ils sont tout simplement inatteignables en même temps.

Inatteignables comme les Effectifs de Référence (E.R.) des services, comme le constate le Directeur Général lui-même. Il n'est désormais plus envisageable de faire coïncider effectifs réels et effectifs de référence. Ce sont ainsi près de 600 postes qui ne sont pas pourvus à l'échelle nationale. La faute à des budgets successifs insuffisants. La faute également aux Mozarts de notre administration qui ont eu, en leur temps, la grande idée de fermer l'Ecole Nationale de ROUEN...En tout état de cause, L'UNSA Douanes souhaite le maintien de la notion d'Effectifs de Référence, car celle-ci reflète a minima la charge de travail d'un service. Dès lors, le delta entre effectifs de référence et réels au sein d'un service sera un indicateur patent de la surcharge de travail des collègues.

Dans ce contexte, l'UNSA Douanes tient à saluer l'implication de tous les agents des douanes de NORMANDIE. Ils évoluent dans un environnement en perpétuel mouvement. Ils s'adaptent à des réglementations qui ne cessent de changer. Du jour au lendemain, ils s'approprient des outils informatiques parfois encore peu aboutis. Ils se font forces de proposition face à la nouveauté et contribuent tous à servir efficacement la Douane. Au plus proche du terrain pour réaliser des contrôles (SU et CO), ou à l'écoute des opérateurs dans une mission de conseil, tous participent activement à la réussite de notre administration. Nous n'oublions pas, bien entendu, les services supports qui, nous aurons l'occasion de l'examiner au cours de ce C.S.A., réalisent chaque jour un travail de qualité au bénéfice des agents et ce, malgré une charge de travail toujours plus démesurée.

Mais tout ça pour quoi, pour quelle reconnaissance ? Le point d'indice des fonctionnaires est le seul élément sur cette planète qui ne connaisse pas l'effet du réchauffement climatique. Les taux de promotion sont à des niveaux abyssaux. Quand certains chefs de service ne profitent pas de cette période de CREP pour démoraliser des agents pourtant motivés.

Jusqu'à quand la bonne volonté des agents palliera-t-elle aux nombreux manques de notre administration et de nos gouvernants ?